



Ville d'Isbergues
5A, place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 26/06/2025
Reçu en préfecture le 26/06/2025
Publié le 27 JUI 2025
ID : 062-216204735-20250619-25_03_09-DE

DCM 25.03.09

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
19 juin 2025

Date de convocation :
12 juin 2025

Objet :

**Bail de mise à disposition d'une parcelle communale,
cadastrée section AD n° 126, située rue Evrard Père
pour le projet de déplacement d'une antenne relais**

Votes pour : 20
Votes contre : 5
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf juin, à dix-huit heures, le conseil municipal de la ville d'Isbergues, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER, Maire.

Étaient présents : M. David THELLIER – M. Éric HEUGUE - Mme Laurie LECRINIER – M. Laurent DANIEL - Mme Nathalie LEGRAND – Mme Sandrine ALLOUCHERIE – M. Sébastien MILON – Mme Aude DERVILLERS – Mme Marie-France VERREMAN – Mme Marie-Paule CLAREBOUT – M. Benoît COUPET – Mme Véronique LUPART – M. Vincent GALLOIS – Mme Hélène BARRAS – M. Michaël DELHAYE – Mme Stéphanie DELMARE – M. Maxime THERY – Mme Micheline DAUTRICHE – M. Pascal GANTOIS – M. Thierry DISSAUX – M. Michel BINCTEUX – M. Didier RINGARD, formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés ayant donné procuration :

- Mme Caroline BERROD a donné procuration à M. Sébastien MILON ;
- Mme Nathalie DELZONGLE a donné procuration à M. Pascal GANTOIS ;
- Mme Séverine GODART a donné procuration à Mme Laurie LECRINIER ;

Membres absents : M. Stève CAMPAGNE – Mme Noémie MATTON – Mme Frédérique SAUVAGE – Mme Céline COTTREZ.

Monsieur Vincent GALLOIS est nommé secrétaire de séance.

Dans le cadre du projet de déplacement d'une antenne relais Orange, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération DCM n° 25.01.12 du 27 mars 2025, le conseil municipal



Ville d'Isbergues

5A, place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 26/06/2025

Publié le **27 JUN 2025**

ID : 062-216204735-20250619-25_03_09-DE

DCM 25.03.09

a donné son accord de principe afin d'autoriser la société TOTEM France (mandatée par Eiffage) à effectuer toutes démarches administratives et toutes études sur la parcelle communale, cadastrée section AD n° 126, située rue Evrard Père.

Il rappelle que le déplacement de cette antenne est envisagé dans le cadre du remplacement d'un pylône déjà existant situé sur la propriété des Voies Navigables de France (VNF).

Afin de permettre la poursuite des investigations quant à la faisabilité du projet, Monsieur le Maire informe l'assemblée que la société TOTEM propose la signature d'un bail portant sur la mise à disposition de la parcelle communale concernée.

Il souligne que la signature de ce bail est indispensable à l'avancée du projet, et qu'il pourra être résilié de plein droit en cas de refus, retrait ou annulation des autorisations administratives nécessaires à l'activité de la société TOTEM France et /ou à l'implantation d'équipements.

Il précise que le bail est consenti pour une durée de 12 ans à compter de sa date d'entrée en vigueur, soit la date de signature, et que le loyer annuel qui sera versé par la société TOTEM France est fixé à **4 000 €**.

Monsieur le Maire précise également qu'en cas de refus du conseil municipal sur le déplacement de cette antenne relais sur une parcelle communale, la société TOTEM France envisagera son déplacement sur des parcelles privées plus proches des habitations.

Sur la proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser la signature du bail de mise à disposition de la parcelle communale cadastrée section AD n° 126 au profit de la société TOTEM France.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

ip

David THELLIER
Maire de la Commune de
ISBERGUES
26 juin 2025

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.